

SARL **THAMIÉ** et **FILS**
Moulin de Marcilhac

46160 MARCILHAC-SUR-CÉLÉ
Tél. 05 65 40 65 54

Siège social : *Moulin de Vergnoulet*

46500 MAYRINHAC-LENTOUR

Tél. 05 65 38 77 05

Email minoterie.thamie@gmail.com



Minoterie
Farines de tradition française
Farines de meules
Un savoir faire ancestral

Page : 1

FACTURE

N° DATE N° CLIENT
103 277 14/05/2025 QUEHEIL

SARL LE FOURNIL VAYRACOIS

MR ET MME QUEHEILLE

BOULANGERIE

46110 VAYRAC

T VA Intracommunautaire FR71347619728

N° Intracom :

CODE	DÉSIGNATION	N°Lot	Quantité	Prix net	Montant H.T.	code T.V.A.
M-T 55 PC	LA POUSSE CONTROLEE Farine de blé T 55	102-25	1.000	720.00	720.00	1
M-BOUC/DETA KERTORICK MIX	prep"bouchon" DETAIL	01/2026	0.005	4 165.00	20.83	1

En application de la loi n°2012-387, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales.

BASE T.V.A.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
740.83	5.50	40.74

TOTAL H.T.	740.83
TOTAL T.V.A.	40.74

Conditions de paiement

Echéance

Paiement

Montant

14/05/2025 CHEQUE

781.57



NET À PAYER

781.57

S.A.R.L. au capital de 16766 € - RCS Cahors 347 619 728 - D.B. CRÉDIT AGRICOLE GRAMAT - BANQUE POPULAIRE GRAMAT

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Le transfert de propriété n'est opéré au profit de l'acquéreur qu'après règlement complet et définitif du prix de la marchandise (loi n°80-335 du 12 mai 1980) Nos marchandises sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison. En cas de règlement anticipé par rapport à la date de paiement figurant sur la

facture, aucun escompte ne sera accordé. En cas de règlement postérieur à la date sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées, au taux minimum prévu par la loi qui doit être égal à une fois et demie le taux légal fixé chaque année par décret. En cas de litige, les Tribunaux de CAHORS seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, nonobstant toute clause ou circonstance contraire

LES CLIENTS DE PETITS MOULINS DE FRANCE SONT TENUS D'ÊTRE CONSCIENTS, PAS D'ESCOMPTER.

TAUX DE PÉNALITÉ DE RETARD : TAUX DE REMISEMENT DE LA BCE majoré de 10 points. En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40 €